



Droits sur un prêt de terrain à une association

Par **GILLESB63**, le **08/05/2011** à **18:20**

Bonjour,

Une association me demande de prêter mon terrain dont je suis le seul propriétaire à titre gratuit afin de créer une attraction (luge aquatique).
Ceci pour animer la fête du village.

Ma question: Que dois je faire si je leur dit oui pour n'être en rien responsable en cas d'incident ou d'accident.

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **08/05/2011** à **20:05**

Vous faites un contrat de prêt à usage pour les jours où ils en ont besoin, ainsi que l'EDL des lieux afin qu'ils le rendent dans le même état (histoire de vous prémunir de grosses dégradations)

A partir de là, il faut qu'ils prennent une assurance, ça devient leur problème